



**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

COURRIER ARRIVÉ LE

08 JAN. 2020

S/PRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Sommaire


**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNALE - SAÏRES DIVISION
2020

- IV – La situation financière de la CARL
- V – La masse salariale
- VI – Les équilibres prospectifs de la CARL
- VII – Les projets 2020 de la CARL

COURRIER ARRIVÉ LE

08 JAN. 2020

3

SIPREECTURE DE POINTE-À-PITRE

1.1- Le contexte financier actuel

❖ A l'échelle nationale

- ❑ Le PLF 2020 s'inscrit dans la **continuité de l'action** engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat, dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022. Ce dernier prévoit une réduction entre 2019 et 2020 de la part de la dette publique dans le PIB de 0,1 points, de la dépense publique de 0,4 points, et du déficit public de 0,9 points.

Déficit. Une diminution importante du déficit public prévue pour 2020 (en % de PIB) :

3,1% en 2019
2,2% en 2020

Dette publique. Elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :

98,4% en 2018
98,8% en 2019
98,7% en 2020

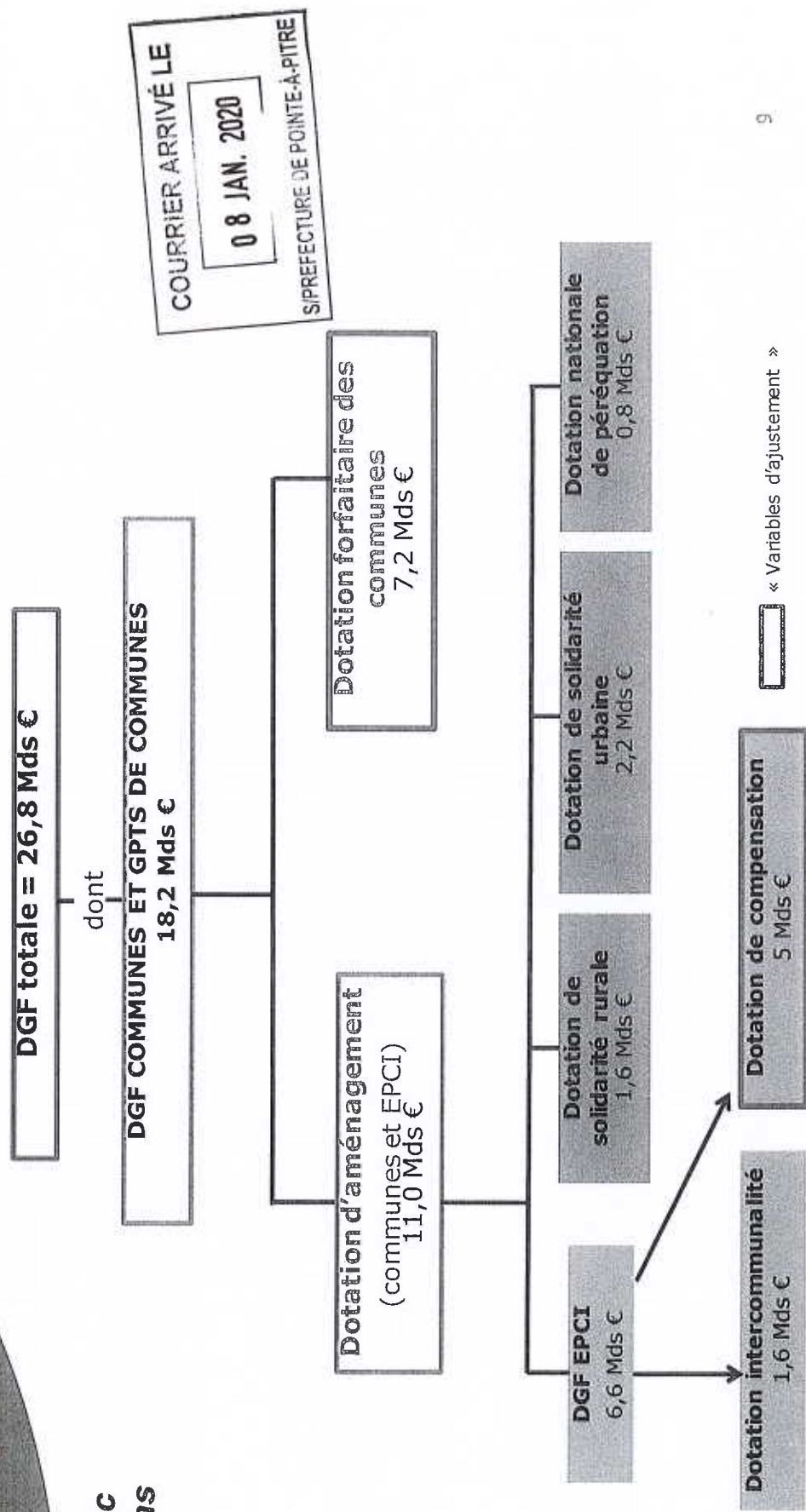


Croissance. Le Gouvernement prévoit une hausse du PIB de 1,3% en 2020 (données de la Banque de France).

Emploi public. Le PLF 2020 propose des créations d'emplois pour l'Etat (+ 192 ETP) et des suppressions pour les opérateurs (- 239 ETP) : au total - 47 ETP

2.1 – Les concours financiers de l'Etat

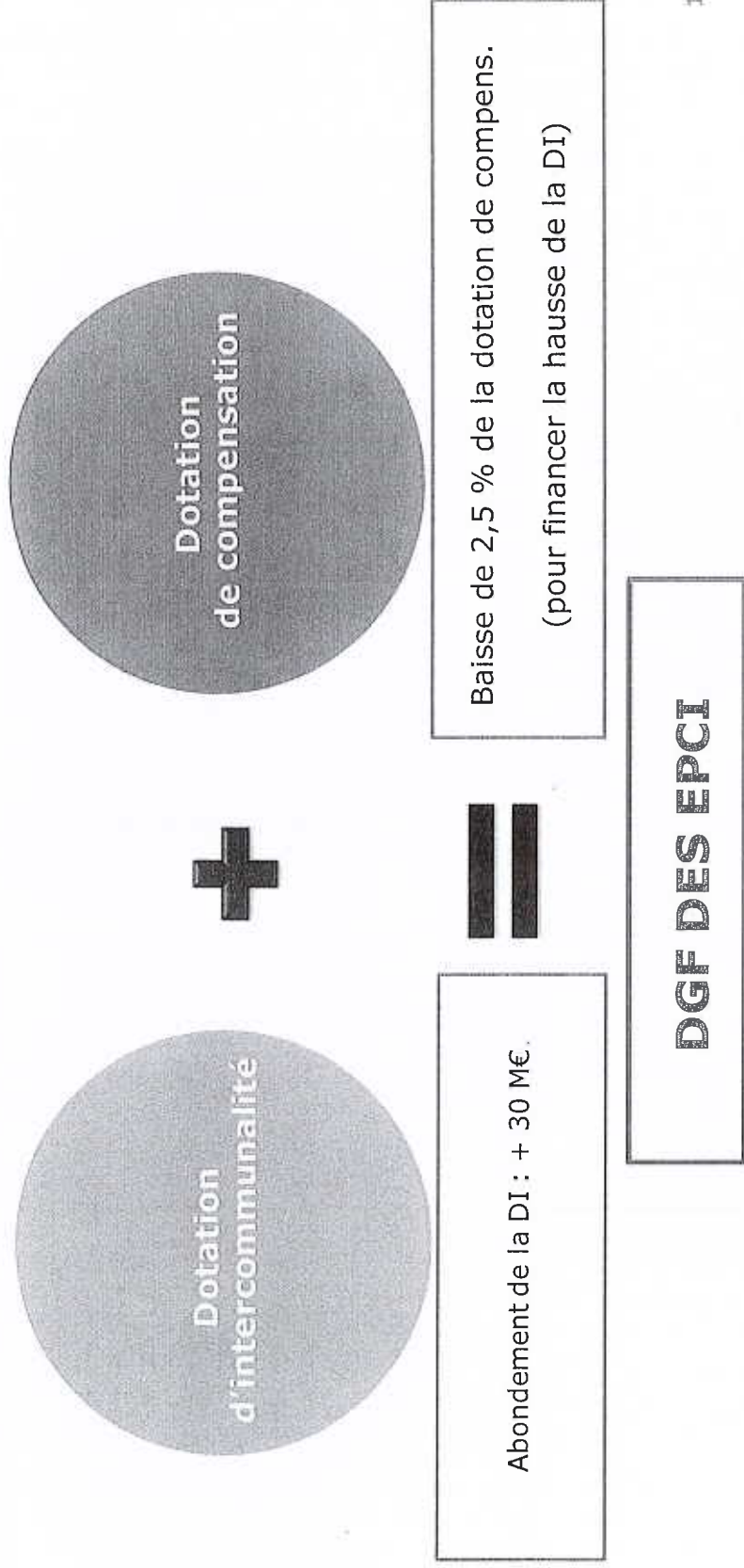
❖ La DGF du bloc communal dans le PLF 2020



COURRIER ARRIVÉ LE
08 JAN. 2020
SIPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

2.1 – Les concours financiers de l'Etat

❖ Gel de l'enveloppe globale de la DGF en 2020



3 – La suppression de la TH sur les résidences principales

- L'article 5 du PLF 2020 acte la suppression « totale et définitive » de la TH sur les résidences principales
- Cette suppression sera mise en œuvre de **manière progressive entre 2020 et 2023**, avec plusieurs étapes :
 - En 2020, 80% des foyers fiscaux ne paieront plus de TH.
 - En 2021, le dégrèvement initial prévu à l'article 1414 C du CGI et introduit par la loi de finances pour 2018 est transformé en exonération totale de TH sur les résidences principales
 - Cette nouvelle exonération fixée à hauteur de 30% est instaurée pour les 20% des français qui demeuraient fiscalisés,
 - En 2022, ce taux est porté de 30 à 65%, puis à 100% en 2023.
- En définitive, en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

3 – La suppression de la TH sur les résidences principales

❖ **La compensation de la réforme de la TH pour les EPCI**

- ☐ Les EPCI seront compensés par une part de « TVA » en 2021
- ☐ Cette affectation d'une fraction de recette nationale vise à compenser :
 - **La perte de ressource pour les EPCI du fait de la suppression de la TH sur les résidences principales, sur la base du taux appliqué en 2017**
 - La perte de ressources pour les Département résultant de l'affectation aux communes de la part de TFPB, sur la base du taux appliqué en 2019



COURRIER ARRIVÉ LE
08 JAN. 2020
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

IV – La situation financière de la CARL

4.2 – Les grands équilibres financiers 2015-2019

COURRIER ARRIVÉ LE

08 JAN. 2020

PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

TABLEAU DES GRANDS EQUILIBRES 2015-2019 (en K€ courants)

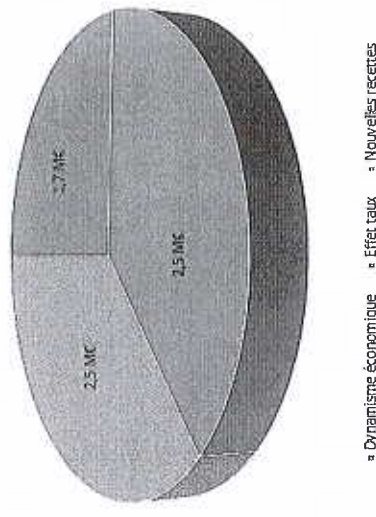
Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019
1 Recettes courantes	9 975,0	21 815,0	23 289,0	29 855,0	28 534,0
Fiscalité directe	4 820,0	5 110,0	6 249,0	10 297,0	8 799,0
TEOM	0,0	11 315,0	11 511,0	12 892,0	13 091,0
Fiscalité indirecte	3,0	2,0	106,0	783,0	763,0
Dotations et subventions	5 152,0	5 368,0	5 385,0	5 130,0	5 465,0
Redevances et autres produits	0,0	20,0	38,0	753,0	416,0
2 Dépenses courantes	6 081,0	17 582,0	23 533,0	28 484,0	27 954,0
Charges de personnel	500,0	2 117,0	3 567,0	4 513,0	4 600,0
Charges de gestion générale	327,0	6 556,0	12 780,0	17 595,0	17 696,0
Fiscalité reversée	4 994,0	4 314,0	4 151,0	5 076,0	4 868,0
Transferts et autres charges	260,0	4 595,0	3 035,0	1 300,0	790,0
3 = 1 - 2 EPARGNE DE GESTION	3 894,0	4 233,0	-244,0	1 371,0	580,0
4 Intérêts de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 Résultat exceptionnel	-126,0	-237,0	43,0	68,0	97,0
6 = 3 - 4 - 5 EPARGNE BRUTE	3 768,0	3 996,0	-201,0	1 439,0	677,0
7 Recettes définitives d'investissement	0,0	96,0	131,0	417,0	450,0
Dotations	0,0	61,0	0,0	234,0	250,0
Subventions	0,0	35,0	131,0	183,0	200,0
8 + 6 + 7 Financement propre disponible	3 768,0	4 092,0	-70,0	1 856,0	1 127,0
9 Dépenses d'équipement	163,0	735,0	2 544,0	969,0	3 148,0
Acquisitions et travaux	163,0	735,0	2 544,0	969,0	3 148,0
Autres dépenses d'équipement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10 Remboursement du capital de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11 = 9+10-8 Besoin de financement	-3 605,0	-3 357,0	2 614,0	-887,0	2 021,0
12 Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13 FONDS DE ROULEMENT AU 1er JANVIER	414,0	4 019,0	7 376,0	4 762,0	5 649,0
14 = 13+12-11 FONDS DE ROULEMENT AU 31/12	4 019,0	7 376,0	4 762,0	5 649,0	3 628,0
15 ENCOURS DE LA DETTE AU 1er JANVIER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16 = 15-10+12 ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

MÉMENTO

- ➔ **LA CARL A ÉTÉ CRÉÉE EN 2014 ET SON FONCTIONNEMENT A NÉCESSITÉ PLUSIEURS ANNÉES :**
 - pour constituer ses équipes (cadres, techniciens et agents)
 - pour exercer la totalité de ses compétences
 - Il est donc logique que les indicateurs d'épargne aient baissé sur la période 2015-2017
 - Les exercices 2018 et 2019 représentent deux années pleines et donc « structurelles »
- ➔ **L'ÉPARGNE BRUTE 2019 DE LA CARL S'ÉLÈVE AINSI À 10 €/HABITANT, SOIT UN NIVEAU COMPARABLE AUX CA DE GUADELOUPE : 10 €/HAB ÉGALEMENT**
- ➔ **LA CARL N'EST PAS ENDETTÉE, CONTRAIREMENT À LA MOYENNE DES CA DE GUADELOUPE (244 €/HABITANT)**
- ➔ **LA SOLVABILITÉ DE LA CARL LUI PERMET DONC DE POURSUIVRE SON PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS DE BONNES CONDITIONS**

4.3 – Une augmentation dynamique des recettes de fonctionnement

Facteurs d'évolution du produit fiscal entre 2016 et 2019



Les recettes courantes s'élèvent à 28,5 M€ en 2019. La fiscalité directe (dont la TEOM) représentent 77 % des produits de fonctionnement, les autres produits pesant 23 %.

Sur la période 2016-2019 (la CARL ne percevait pas la TEOM en 2015), les recettes de fonctionnement ont été particulièrement dynamiques car elles ont augmenté de **6,7 M€** :

- Fiscalité directe et indirecte : + 6,2 M€
- Dotations et subventions : + 0,1 M€
- Redevances et autres produits : + 0,4 M€

Les produits de la fiscalité directe et indirecte ont logiquement été les plus dynamiques et ont représenté à eux seuls **96 %** de la croissance cumulée des produits courants de la communauté.

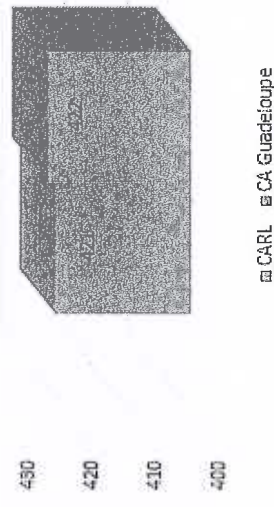
Cette évolution s'explique par le fort développement économiquement du territoire et par la nécessité d'instaurer une fiscalité ménages en 2018. En effet, cette décision a permis de lever une recette fiscale supplémentaire nécessaire au financement de la baisse des dotations de l'Etat.

Conformément à la loi, la CARL perçoit également depuis 2018 de nouvelles taxes :

- la taxe GEMAPI, nécessaire à la prévention des risques liés aux inondations
- la taxe de séjour, auparavant taxe communale, ainsi que la taxe sur les carburants

Ramenés à l'habitant, les produits courants de fonctionnement de la communauté (421 €/hab) sont comparables à ceux des CA du département (422 €/hab).

Comparaison des produits courants de fct (en €/hab)



4.5 – 1^{er} objectif de la CARL : Consolider durablement l'autofinancement

LA RIVIERA
DU LEVANT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'ÉPARGNE BRUTE DEMEURE À UN NIVEAU CORRECT

Principalement affectée à l'entretien du patrimoine, à la réalisation de nouveaux équipements, et au remboursement de la dette communautaire, l'épargne brute de la CARL atteint **700 K€ en 2019**.

Ce niveau est comparable à la moyenne des communautés d'agglomération de Guadeloupe et a permis à la CARL de financer sa politique d'investissement.

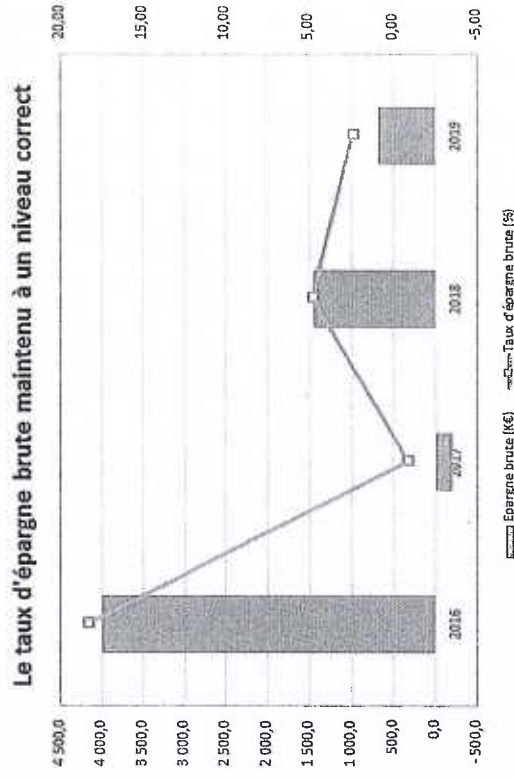
LE NIVEAU D'ÉPARGNE EST JUSTEMENT PROPORTIONNÉ

Le taux d'épargne brute 2019 de la CARL est de **+ 3 %**, ce qui signifie que, sur 100 € de recettes courantes de fonctionnement, la communauté a préservé **3 €** pour s'équiper.

La CARL (10 €/hab) se situe au même niveau que la moyenne des CA de Guadeloupe.

➡ **L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE DE LA CARL S'ÉLÈVE À 700 K€ EN 2019**

➡ **ELLE REPRÉSENTE 3 % DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, SOIT LE MÊME NIVEAU QUE LA MOYENNE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE GUADELOUPE (3 % ÉGALEMENT)**



Épargne brute (€/hab)

16
14
12
10
8
6
4
2
0



■ CARL ■ CA Guadeloupe

4.6 – 2ème objectif de la CARL : Maîtriser l'endettement

UNE ABSENCE D'ENDETTEMENT

Fin 2019, l'endettement de la CARL est **nul** ; alors que le stock de dette des CA de Guadeloupe est de 244 €/habitant.

Avec son niveau d'épargne et afin de maintenir une bonne solvabilité (6 ans), la CARL serait en mesure d'emprunter entre **4 et 6 M€**.



UN MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS SAIN

Sur la période 2015-2019, la CARL a réalisé 7,6 M€ de dépenses d'équipement. Ces dépenses ont été financées par :

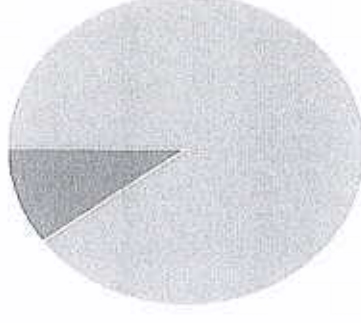
- de l'épargne brute (9,7 M€), soit 90 % des ressources mobilisées
- et par des ressources propres et subventions (1,1 M€), soit 10 % des ressources mobilisées

Ainsi, le fonds de roulement de la CARL a augmenté de + 3,2 M€, passant de 400 K€ en 2015 à 3,6 M€ en 2019

➔ **AU 31/12/2019, LE STOCK DE DETTE DE LA CARL EST NUL**

➔ **DEPUIS 2015, LA CARL FINANCE SES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR DES FONDS PROPRES**

Mode de financement des investissements



= Epargne brute cumulée

= Total ressources propres et subventions

= Variation de dette

4.7 – 3ème objectif de la CARL : Stabiliser la pression fiscale

UNE POLITIQUE FISCALE SOUCIEUSE DU CONTRIBUABLE

En 2019, le produit des impôts locaux représentait 8,8 M€, soit 31 % des recettes de fonctionnement.

Enjeu fort pour la CARL, l'évolution de ce produit influe directement sur la progression des recettes de fonctionnement.

Soucieuse du contribuable, la communauté s'est engagée sur la voie de la modération et de la stabilité fiscales, aussi bien pour le taux économique (CFE) que pour les taux « ménages (taxe d'habitation essentiellement).

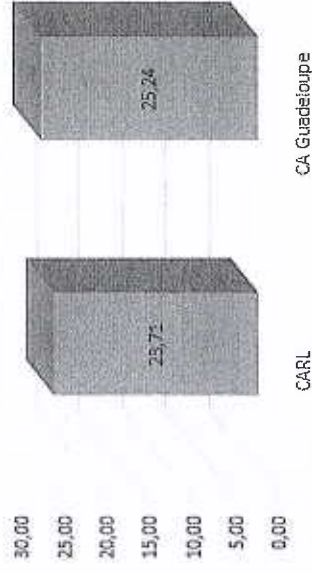
En effet, le taux de CFE de la CARL s'élève à 23,71 %, contre 25,24 % pour la moyenne des communautés d'agglomération de Guadeloupe.

Idem pour le taux de TH : 11,60 % pour la CARL (*), contre 11,80 % pour la moyenne des CA de Guadeloupe.

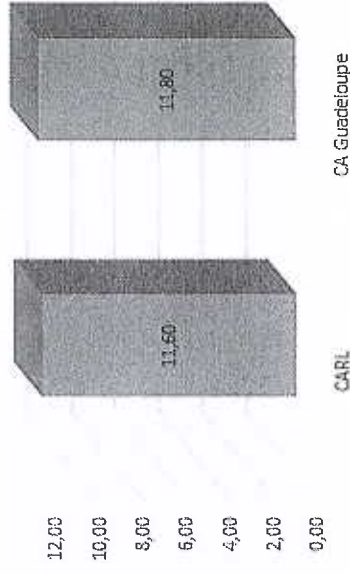
* taux TH 2019 de la CARL + taux TH du Département (transféré en 2011)

LES TAUX D'IMPOSITION DE LA CARL SONT AUJOURD'HUI INFÉRIEURS À CEUX PRATIQUÉS PAR LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DE GUADELOUPE

Comparaison du taux de CFE

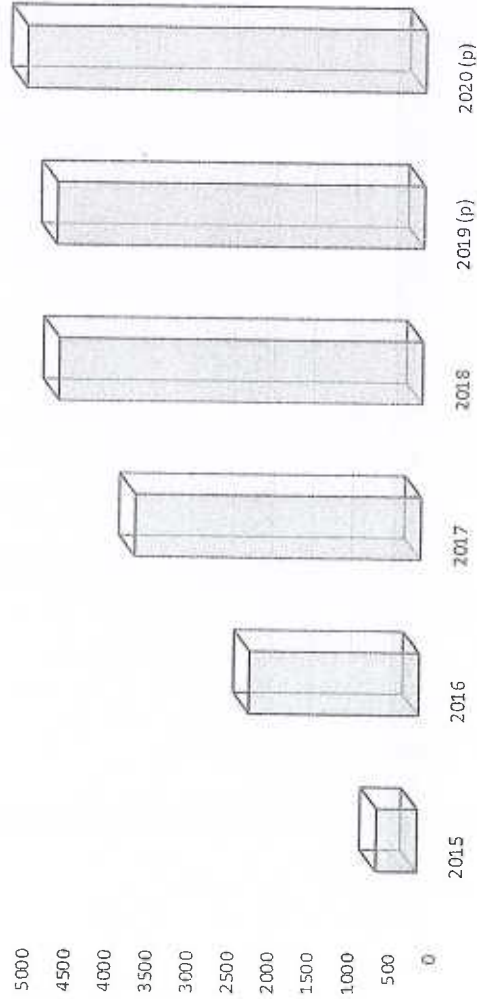


Comparaison du taux de TH



5.1 – Evolution de la masse salariale

Evolution de la Masse salariale de la CARL

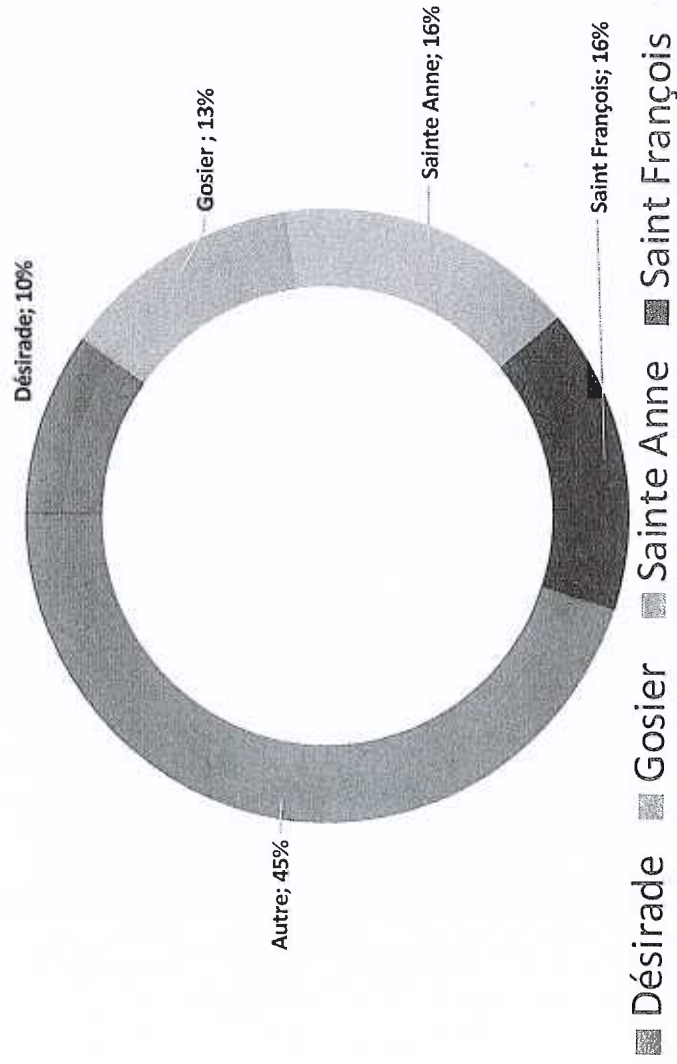


- L'augmentation des effectifs et de la masse salariale en 2018 est directement liée aux **transferts de compétences** (promotion du tourisme) et à la **montée en charge des l'administration communautaire**.
- L'année 2019 a été marquée par la poursuite de **PPCR (parcours professionnels carrière rémunérations)**. Cette mesure réglementaire interministérielle et inter-fonction publique prévoit la **revalorisation des grilles indiciaires**.
- La **prévision pour l'exercice 2020** sera marquée par une augmentation limitée (7%) qui tient compte de l'évolution des agents sur les grilles statutaire et des évolutions indemnitaires.

5.3 – Les agents de la CARL

Au 30/11/2019, la CARL comptait 93 agents : :

Origine des agents de la CARL

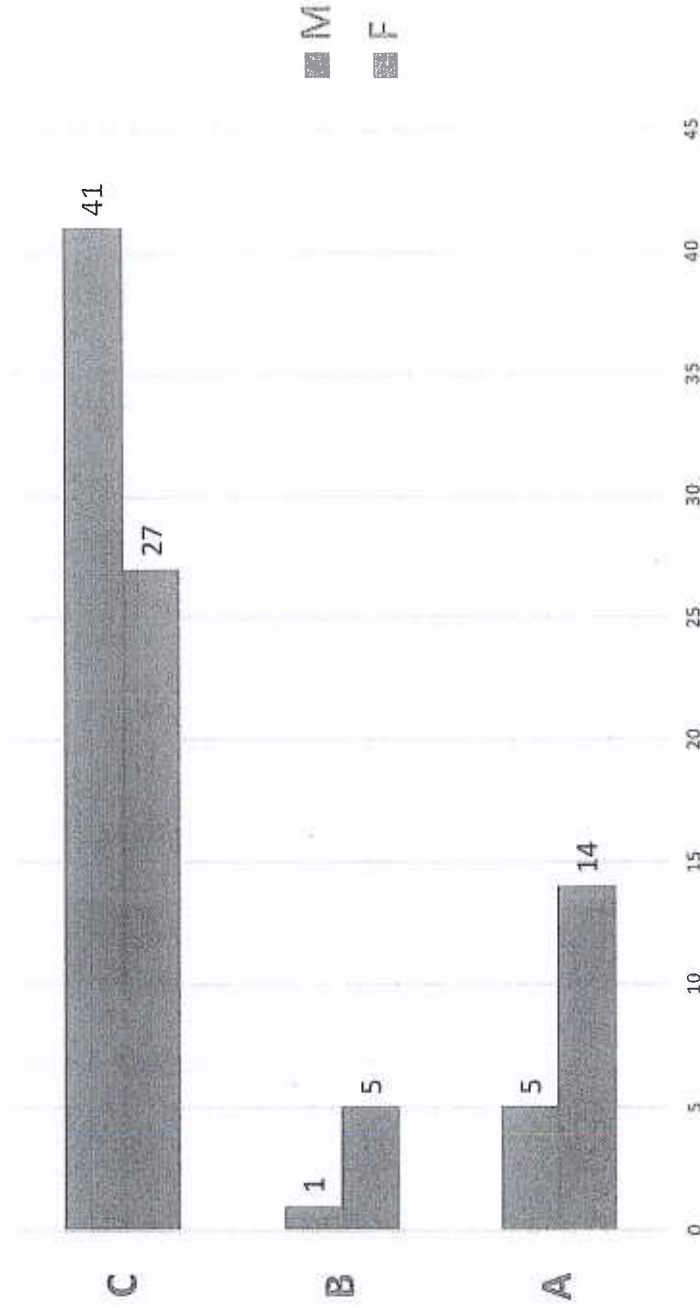


L'origine des effectifs de la CARL demeure fortement marqué par les communes membres

L'intégration communautaire est notamment intervenue grâce aux transferts de compétence : collecte et traitement des DMA en 2016 et promotion du tourisme (10 agents mis à disposition de l'OTI fin 2017 et un agent en 2019).

5.5 – La répartition par filières

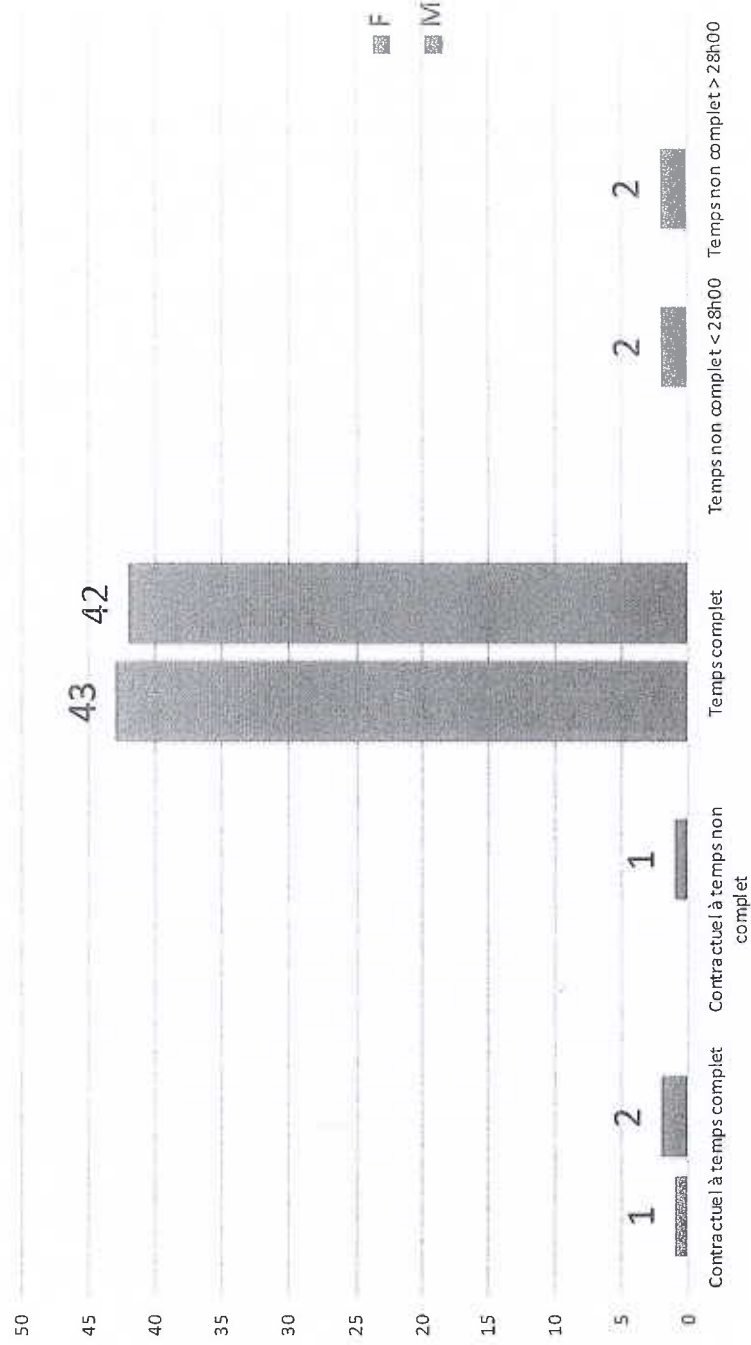
- La catégorie C est le niveau hiérarchique le plus représenté grâce notamment à la filière technique ,
- La catégorie B compte que 6 agents ,
- La catégorie A est dominée par la filière administrative



5.7 – La quotité des agents de la CARL

☐ 94% des agents sont employés à temps complet (35 heures hebdomadaires)

☐ Les heures supplémentaires réalisées sur l'exercice 2019 ont été compensées par l'octroi d'un repos compensateur et par le paiement d'heures supplémentaires (CET et IHTS)



6.3 – Repères légaux et définition

☐ Obligations minimales « déduites » des dispositions légales :

- le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif
- la CA doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres

☐ Définition de la stratégie financière de la communauté à horizon 2024 :

- taux d'épargne brute supérieur à 3 %
- pas d'emprunts souscrits

☐ Plusieurs leviers peuvent être simulés :

- ✓ augmentation de la pression fiscale (TF)
- ✓ maintien des charges de fonctionnement
- ✓ variation du programme d'investissement
- ✓ cumul de ces 3 leviers




6.4 – Scénario présenté

Fiscalité directe :

2020 à 2024 :

- bases « ménages » : + 1,5 % dont 0,9 % de revalorisation forfaitaire (PLF 2020)
- bases « économiques » : + 1%

2021 :

-  Bases TH résidences secondaires = Bases résidences secondaires / bases totales = 15 %
-  La CARL ne percevra pas de compensation « Part TVA », en remplacement de la perte des bases TH des résidences principales, car la communauté ne levait pas de TH en 2017
-  Ainsi, à même produit ménages, les taux de FB et de FNB devront augmenter, afin de « récupérer » le produit fiscal manquant (TH sur les résidences principales), soit 650 K€ (85 % des bases TH x taux de TH)

6.5 – Résultat et analyse de la simulation

☐ Chaîne de l'épargne (2020-2024)

- Les produits courants augmentent au même rythme que les charges, soit + 1,2 M€
- **Maintien de l'épargne de gestion : 1 M€**
- Sur la période d'étude, le taux d'épargne est compris entre 3 et 4 %

- La CAF nette reste positive

☐ Financement des investissements

- Sur la période, la CARL réalise 14,1 M€ de dépenses d'équipement et perçoit 2,2 M€ de ressources propres et subventions. Le besoin de financement (11,9 M€) est couvert à 65 % par la CAF et à 35 % par la baisse du FR

☐ Dette

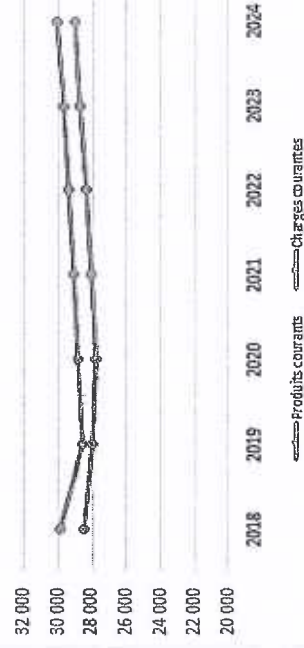
- La CARL ne lève aucun emprunt nouveaux
- La communauté n'est donc pas endettée

Mode de financement des investissements



☐ Epargne brute cumulée ☐ Total ressources propres et subventions ☐ Variation du fond de roulement

Evolution des produits et des charges courantes (en K€)





VII – Les projets 2020 de la CARL

COURRIER ARRIVÉ LE
08 JAN. 2020
SIPREFACTURE DE POINTE-À-PITRE

La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire, Aménagement du territoire

**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

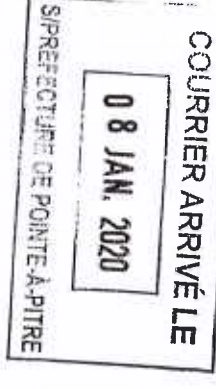
Compétence Aménagement du territoire

Ainsi la CARL poursuivra en 2020 les actions suivantes :

- **Terrains en gazon synthétique de foot à 5** : implantation des terrains
- **Déploiement de la vidéo protection** : fin des études et début des travaux
- **Plan paysage des Grands Fonds** : définition des objectifs de qualité paysagère et du plan d'action
- **Définition de la stratégie de développement et d'aménagement de la frange littorale**
- **Unité de traitement**: attribution du marché AMO et
- **Modernisation des déchèterie**: finalisation des travaux
- **Unité de dessalement** : finalisation des études
- **Grands Cycles de l'eau** : lancement du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et prise en compte de la compétence GEPU
- **TEPCV** : pose des panneaux solaires destinés au rechargement des véhicules électriques

La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire : compétence transport

**LA RIVIERA
DU LEVANT**
COMMUNAUTÉ D'AGGREGATION
DES COMMUNES DE LA RIVIERA DU LEVANT



Compétence transport

C'est dans ce cadre, en cohérence avec les objectifs nationaux, que la CARL doit renforcer le suivi de la mise en œuvre de la compétence au travers notamment des projets suivants:

- Poursuite du PDU ;
- Mobilisation sur l'organisation par le SMT de la desserte maritime de la Désirade ;
- Stratégie de déploiement de déplacements doux et d'aménagements multi modaux le long des routes nationales 4 et 5 ;
- Etude d'amélioration du cadre de vie des abris (accessibilité, rénovation).

Les réalisations 2019 : compétence DMA

Compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés :

- La mise à disposition de poubelles de tri des déchets recyclables en porte à porte : début effectif de la collecte depuis le 25 septembre
- Lutte contre les sargasses: achat de 2 tractopelles
- Etude optimisation de la collecte des DMA sur la CARL

Commande Publique et Affaires Juridiques

En 2019, les projets et actions suivants en matière de marchés publics ont été initiés et menés au cours de l'année :

- Approbation de la Politique d'achat durable et responsable de la CARL (volets « environnement », « social », « économie », « relations fournisseurs », « performance »)
- Validation du dispositif d'Insertion sociale par la commande publique, en partenariat avec le Département, dans le cadre du PTI
- Amélioration continue de la connaissance du tissu économique local grâce au sourcing
- Validation de la stratégie de recours à une carte d'achat afin de réduire le délai global de paiement pour certaines familles d'achats
- Plan de formation achat mutualisé pour les membres du club des acheteurs de la Riviera du Levant (CARL et communes membres), pour renforcer leurs compétences d'acheteurs
- Lancement d'une stratégie d'Achats mutualisés au sein du groupe communal et entre EPCI : groupement de commande "fournitures de bureau" (CARL, 4 communes membres et OTI) / groupement de commande "études GEMAPI" (CARL et CANGT)
- Audit de la fonction achat de la CARL et cartographie de ses achats, afin de faire émerger des leviers d'amélioration

En outre, la DAJA participe, depuis le 2nd semestre 2019, à la préfiguration de la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO) pour la gestion optimale des SPEA, pour les volets « affaires juridiques » et « commande publique ».



L'approfondissement de la démarche de mutualisation entre l'EPCI et les communes est un souhait réaffirmé par les élus communautaires. Durant les premières années de la construction communautaire, la mutualisation a pris des formes souples à travers des actions de soutien, d'entente et d'échanges de bonnes pratiques .

C'est dans cette logique qu'une dynamique de réseaux d'acteurs s'est renforcée au sein du bloc communal en 2019 avec notamment:

- la conférence des Directions Générales de l'Agglomération,
- le réseau des Directeurs des services techniques,
- le réseau des Directions des Ressources Humaines
- le club des acheteurs et des juristes du bloc communal
- le club des communicants de la Riviera du Levant
- le groupe de travail sur les activités de nautisme

COMMUNICATÉ DE PRESSE À PARTIR

08 JAN. 2020

COURRIER ARRIVÉ LE



S'agissant du « petit cycle de l'eau », depuis plusieurs années, les autorités organisatrices compétentes en matière d'alimentation en eau potable et de gestion de l'assainissement de la Guadeloupe éprouvent de grandes difficultés à assurer la continuité du service public.

Afin de répondre à cette situation très problématique et conformément aux orientations prises lors de la CTAP du 28 mai 2018, les collectivités régionale, départementale et les EPCI ont décidé de créer en 2020, une structure unique compétente en matière de production, de distribution d'eau potable et de gestion du réseau d'assainissement.

Cette structure devrait avoir vocation à absorber les dettes fournisseurs et bancaires des différents opérateurs, et réaliser les investissements permettant la fin des tours d'eau chroniques, la mise en conformité des réseaux d'assainissement et rétablir la confiance des usagers.

La conjoncture particulièrement critique que traverse le SIAEAG, opérateur de la CARL en matière d'eau et d'assainissement, augure ainsi d'une période d'incertitude et de fortes tensions sur le budget communautaire, tant en termes financiers du fait de dettes résiduelles à court terme ou de la nécessité d'un accompagnement financier de la nouvelle structure, qu'en termes de gestion des ressources humaines. Autant d'éléments qui pourront conduire la CARL à revoir intégralement sa stratégie budgétaire et organisationnelle.

Compétence Développement économique

En application de la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération La Riviera du Levant exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence développement économique sur l'ensemble du périmètre communautaire. La compétence n'a pas fait l'objet d'un transfert effectif en 2017, les travaux débiteront réellement en 2020.

L'action de l'EPCI portera prioritairement sur la définition concertée et partagée du périmètre de la compétence Développement économique. La collaboration avec les villes membre sera renforcée dans ce cadre.

Ce transfert de compétences concerne les quatre domaines d'intervention suivants :

- Les actions de développement économique
- Les zones d'activité : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
- La Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- La Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme;

Pour 2020 la CARL propose en outre la mise en œuvre d'un plan d'actions avec pour objectif de poursuivre sa contribution à l'essor d'un tissu économique compétitif et pérenne sur l'ensemble des communes membres.

C'est ainsi qu'avec le concours des principaux opérateurs du développement économique du département, l'EPCI a élaboré un plan d'actions au profit des entrepreneurs et porteurs de projet de son territoire.



Volet Développement Économique :

Ce dernier se déclinait en Programmation articulée autour de 5 grands axes:

Axe 1: Etudes :

Diagnostic territorial de la CARL
Revitalisation des centres bourg

Axe 2: Animation économique et Structuration de filières

Ingénierie d'aide à la création , au développement et à la reprise d'activités (Conventionnement, permanences éco, etc..) Manifestations à caractère économique (Forum Destination Entreprise, Rendez-vous économiques, café éco, formations, etc)

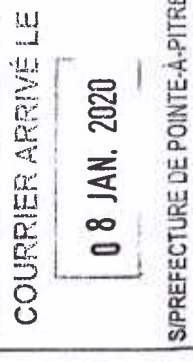
Axe 3: Innovation / Riviera 3.0

Immobilier d'entreprises /Tiers lieux
Project Dating
Start up territoriale

Axe 4: Accompagnement financier des entreprises de la RDL

Cofinancement des aides régionales

Axe 5: Mutualisation avec les communes membres





Sur le plan sportif :

En 2020, pour ce faire la CARL continuera d'accompagner:

- la structuration et le développement des sports collectifs de plage (ex: Beach Volley, Beach Soccer, Beach Tennis, Foot-Volley, etc.), sports de masse (ex: Football, Handball, Basket, Volley Ball, etc.), les sports émergents (ex: Futsal, Rollers, Parkour, Street Workout, etc.) et enfin les sports collectifs nouveaux (Cricket, Baseball, Hockey sur Gazon, etc.) sport individuel (Athlétisme, trail...)
- la promotion des métiers du sport et la création de débouchés.
- la mise à disposition d'équipements sportifs novateurs et multimodaux
- le développement d'une programmation concertée et cohérente sur l'ensemble du territoire (Sport pour tous ! village itinérant sport-santé).
- les événements structurants autour des sports collectifs (Riviera Foot Tour).
- le développement d'une offre-réseau de clubs et écoles sportives pour l'apprentissage et la pratique sportive amateur et professionnelle et l'installation de sports nouveaux .
- les associations, clubs, ligues et écoles sportives dans le cadre de l'élaborations des contrats d'objectifs et de moyens avec les partenaires
- Le développement de partenariats institutionnels et privés, ainsi que le mécénat ou encore le financement participatif.
- les porteurs de projet en termes d'ingénierie et management de projet.
- le rayonnement de la manifestation Riviera Beach Tour et en programmera de nouveaux qui contribueront à l'animation du territoire tels le Basket beach Tour,...

Volet Action sociale et Solidarités, :

En 2020 il conviendra de faire émerger la réflexion relative à l'outil par lequel les actions mutualisées abouties d'action sociale et de solidarité pourraient être facilement déployées sur l'ensemble du territoire.

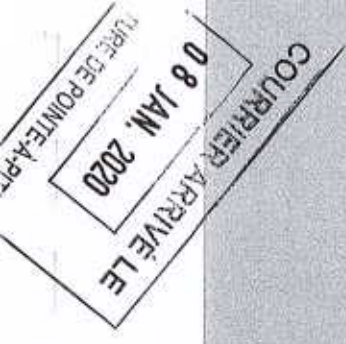
La piste de réflexion privilégiée qui sera soumise aux communes membres consisterait à s'orienter vers la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale Numérique (CIAS 3.0) qui pourrait ainsi prendre la forme, dans le cadre d'un service commun avec les communes, à l'instar de ce qui existe dans de nombreuses autres grandes ou villes (Reims) ou communautés d'agglomération (Bordeaux Métropole, Blois,...) d'une plateforme numérique, permettant d'assurer la coordination des actions de solidarité tout en garantissant sur chacun des territoires, la possibilité d'un accompagnement social des demandeurs.

Le débat d'orientations budgétaires doit ainsi s'inscrire dans le renforcement de la mutualisation et le déploiement de l'outil de coordination de l'action sociale et des actions de solidarité.

Pour ce faire, le plan d'action suivant sera mis en œuvre par l'équipe projet :

- 1) Elaboration d'un « *guide de l'action sociale* » et des actions de solidarité communautaire : il s'agira de lister les mesures d'accompagnement et de prévention qui relèveront de la coordination du CIAS.
- 2) Réflexion concertée sur les choix de mutualisation de l'action sociale (modalités, outils)
- 3) Programmation de la mise en œuvre à l'échelle communautaire.

Cette démarche ne sera pas pour autant exclusive de l'accompagnement de porteurs de projets oeuvrant dans le champ de l'action sociale, de la prévention de la délinquance ou encore dans celui des violences faites aux femmes.



Organisation administrative

Le renouvellement des mandats communaux et communautaires entraînera la modification de la composition des instances. Ces évolutions seront aussi précédées d'exercice de nouvelles compétences qui devront être expliquées.

En cohérence avec la démarche de mutualisation des moyens de la CARL, un club des communicants composés des agents des services communication des communes et de la CARL a été créé et permet aux communicants de centraliser et de partager les informations du bloc communal.

La mutualisation des moyens se décline aussi par le soutien d'actions communales de communication telle que la réalisation de videocasts ou la mise à disposition d'équipements. Bien plus qu'un espace d'échange, ce club est un véritable réseau d'entraide sur la communication institutionnelle.

Enfin en 2020, le secrétariat poursuivra ses missions traditionnelles et renforcera son positionnement en tant que fonction support au service des départements stratégiques de la CARL.



Organisation administrative

En 2020, au sein de la direction de l'audit, de la performance et des grands projets transversaux, la Cellule d'appui d'évaluation et de suivi des politiques publiques participera au renforcement de la performance de l'administration à travers son rôle d'accompagnement des départements.

La Direction Générale complètera le soutien apporté aux départements en incluant plus fortement trois volets : le renforcement de l'ingénierie du financement des projets (en sorte que la recherche des ressources externes mobilisables soit intégrée dès la genèse des projets), la promotion de la démarche projet et l'introduction de la prospective au sein des services, avec notamment le renforcement des missions de l'Observatoire Fiscal et Social Mutualisé prenant appui sur des agents référents pour chaque politique publique stratégique.

Le suivi efficace, structuré et collaboratif des projets de la CARL sera également renforcé ; c'est en ce sens qu'un groupe de travail " Définir une démarche-projet à la CARL " a été créé dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du fonctionnement de l'administration initiée sous l'égide du CODIR, et qu'une première journée de formation a été proposée aux agents.

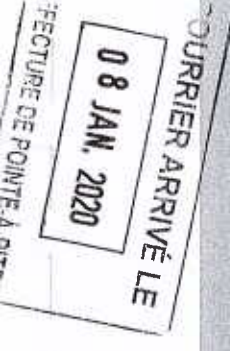
S'agissant du volet santé la Communauté d'Agglomération s'attachera à mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé (CLS) signé avec l'ARS en 2018.

Les contrats locaux de santé sont des outils de territorialisation de la politique de santé qui déclinent les priorités du projet régional de santé au niveau local en tenant compte des besoins identifiés sur leur périmètre d'intervention.

Le contrat local de santé a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé en y intégrant l'action propre de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il permettra de coordonner sur un territoire de la CARL les objectifs poursuivis, les actions à mettre en œuvre et les ressources de l'ensemble des acteurs dans le but de créer des synergies en tenant toujours en compte le contexte local.

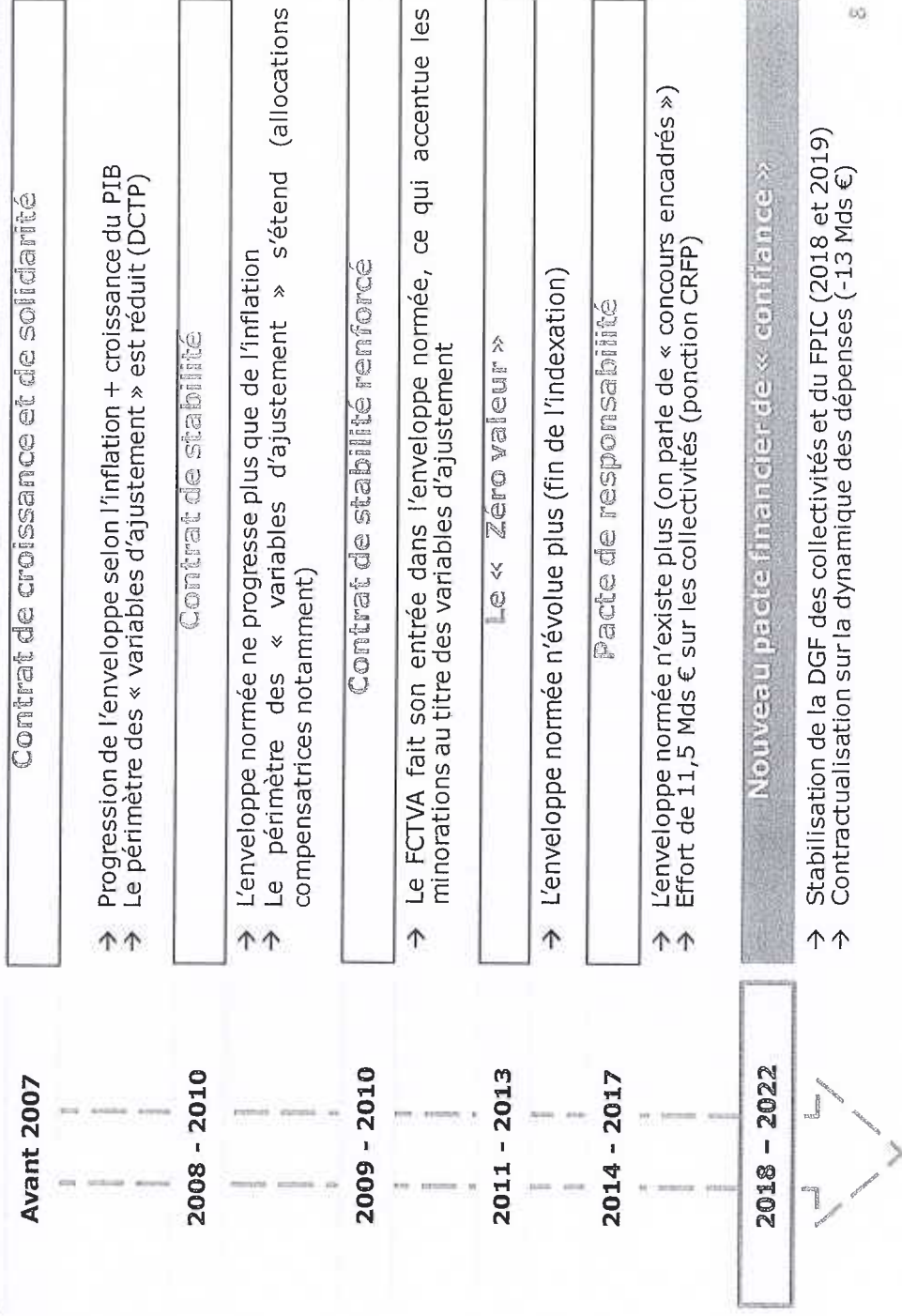
Les objectifs du CLS visent à:

- Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire
- Mettre en œuvre les projets territoriaux de santé publique ;
- Mettre en œuvre le projet régional de santé (PRS) 2012-2017 et le PRS 2018-2023, avec une déclinaison d'actions dans les volets de la prévention, de la promotion de la santé, de la politique de soins et des accompagnements médico-sociaux, sur le territoire des communes signataires ;
- Promouvoir une déclinaison des plans de santé publique à l'échelle des territoires ; Veiller à la complémentarité des actions des partenaires avec celles prévues au PRS.



2.1 – Les concours financiers de l'Etat

❖ Une succession de contrats...



1.1- Le contexte financier actuel

❖ A l'échelle locale

☐ Quelques Chiffres sur les collectivités locales

- Les administrations publiques locales représentent 19 % de la dépense publique
- La dette publique pour les administrations publiques représente 8,5% du PIB en 2018

- ☐ Dans son **rapport sur les finances locales de septembre dernier**, la Cour des Comptes relève que les collectivités ont bénéficié en 2019 d'un contexte financier favorable :
- ☐ Fiscalité locale dynamique (augmentation de la CVAE, progression des valeurs locatives cadastrales de + 2,2 %)
- ☐ Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- ☐ Accroissement des dépenses d'investissement





I – Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

COURRIER ARRIVÉ
08 JAN. 2020
SIPREECTURE DE PUI

Sommaire

- I – Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire
 - 1.1 Le contexte financier actuel
 - À l'échelle nationale
 - A l'échelle des collectivités locales
 - 1.2 La situation financière des collectivités des DOM
- II – Les dispositions financières du PLF 2020
- III – Les dispositions fiscales du PLF 2020
 - 3.1 La suppression de la TH sur les résidences principales

COURRIER ARRIVÉ LE

08 JAN. 2020

SIPREECTURE DE POINTE-A-PITRE